

Nos autoroutes à péage sont gratuites

La Région wallonne a confié l'exploitation de certains ouvrages d'art à la Sofico. L'ingénierie fiscale permet aux usagers d'y récupérer de la TVA non payée!

Des autoroutes à péage en Belgique? `Jamais vu!`, direz-vous. Pourtant, elles existent, avec une particularité belgo-belge qui n'est pas sans avantage pour les usagers: elles sont gratuites. Mieux, elles donnent même droit à une facture permettant à l'utilisateur assujéti de récupérer la TVA relative à ce péage... qu'il n'a pas payé. Une aubaine!

Péage virtuel ou réel?

C'est que, hormis le `détail` du paiement, ce péage a tout d'un vrai péage. Une zone de comptage d'abord, repérable sur la route sous la forme d'une arche high-tech sertie de radars et de flashes. Radars qui ont pour effet de faire ralentir les chauffards soupçonneux, mais pour fonction de compter et d'identifier les véhicules empruntant l'ouvrage d'art. Ensuite, dans une bretelle spécialement aménagée, un bijou de technologie permet aux usagers professionnels de se faire délivrer une souche qui, envoyée à la société Sofico (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures) à Liège, donne droit à une facture en bonne et due forme. Un péage virtuel et des souches réelles? Non! Le paiement est effectué réellement, mais pas en direct par l'utilisateur comme sur les bonnes autoroutes françaises. Ici, c'est la Région qui paie. C'est elle qui a commandité la réalisation de l'ouvrage d'art, comme un tronçon de l'autoroute `A 8` qui relie Hal à Lille en passant par Tournai, ou le fameux tunnel sous Cointe, à Liège.

Quant aux usagers, il faut prendre patience pour en voir passer sous les flashes des portails dispensateurs des précieux tickets de contrôle. Renvoyés par la poste, ils permettent pourtant de récupérer la TVA sur 1,25 ou 2,50 euros pour les voitures ou les camions. Certes, il y a le prix du timbre... On peut donc parler de souches virtuelles. Alain Zenner, Commissaire du gouvernement chargé de la simplification administrative et de la lutte contre la grande fraude fiscale, a été chargé l'an passé d'enquêter sur l'affaire afin de déterminer si un mécanisme de fraude à la TVA avait éventuellement été mis en oeuvre par la Région wallonne. Mais, même si

les avis ont apparemment divergé sur le sujet, l'administration fiscale (fédérale!) a jugé qu'aucun mécanisme douteux n'avait été mis en place par la Région.

Une opération complexe

Reste la motivation technique de cette opération. Elle tient à la différence qui s'est marquée entre l'Etat et les Régions après le partage des compétences. Ni l'Etat, ni les Régions ne sont assujéti à la TVA puisqu'aucune opération à caractère commercial n'est effectuée. Mais, dans la structure actuelle, lorsque l'Etat fédéral engage des dépenses, il paie une TVA qu'il récupère au plus vite, étant aussi le taxateur. Les Régions, elles, doivent payer une TVA de 21pc sur les travaux engagés. Les travaux leur coûtent donc plus cher, sans possibilité de récupération de la TVA puisqu'il n'y a pas revente du bien par la suite. Et lorsqu'il s'agit de travaux d'infrastructure, il ne s'agit pas de petites factures.

Le mécanisme - pardon, le principe - utilisé est donc le suivant: la Région confie les grands travaux d'infrastructure à une société assujéti à la TVA, qui en assure tout à la fois la réalisation, le financement et l'exploitation. L'entreprise qui obtient la concession perçoit un péage destiné à rendre l'opération économiquement rentable. La station de comptage sert à déterminer le taux d'utilisation de l'ouvrage et le péage à réclamer à la Région. Région qui paie ainsi l'ouvrage, le financement et la TVA, mais dispose d'un délai de fait sur le paiement de la totalité du coût. En outre, le procédé permet aux pouvoirs publics de débudgétiser de très lourdes dépenses d'investissement en transformant ces frais fixes en frais variables. En l'occurrence, ici, des paiements à la Socofin. Avec le risque - virtuel aussi sans doute - de voir certains postes exploser à la défaveur d'une utilisation inattendue de l'un ou l'autre ouvrage... Si le péage de quelques autoroutes wallonnes est virtuel, le risque de dérapage financier y est réel.

Patrick Van Campenhout